

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-498598

40807

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	07304	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : CHAHIDI ELOUAZZANI Abdelmalek			
Date de naissance : 06 / 10 / 1963			
Adresse :			
Tél. :	0663 6600 60	Total des frais engagés : 269,80 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 <b>Docteur ALLAL GOFTI Souad</b> Dermato - Venereologue 93, Bd. Al Massira Al Khadra Tel: 022 98.21.29 / 88 - Casablanca			
Date de consultation :	11 / 06 / 2020		
Nom et prénom du malade : ABID FAYEZ			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Cojoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : <i>Lézions cutanées</i>			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

I'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/6/86	S	1	300 Dr	INP : <input type="text"/> Docteur ALLAL GOFTI Souad Dermato - Venerologue 83 Bd. Al Massira Al Khadra Casablanca 03.21.29 / 80

#### **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/11/2023	269.80

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

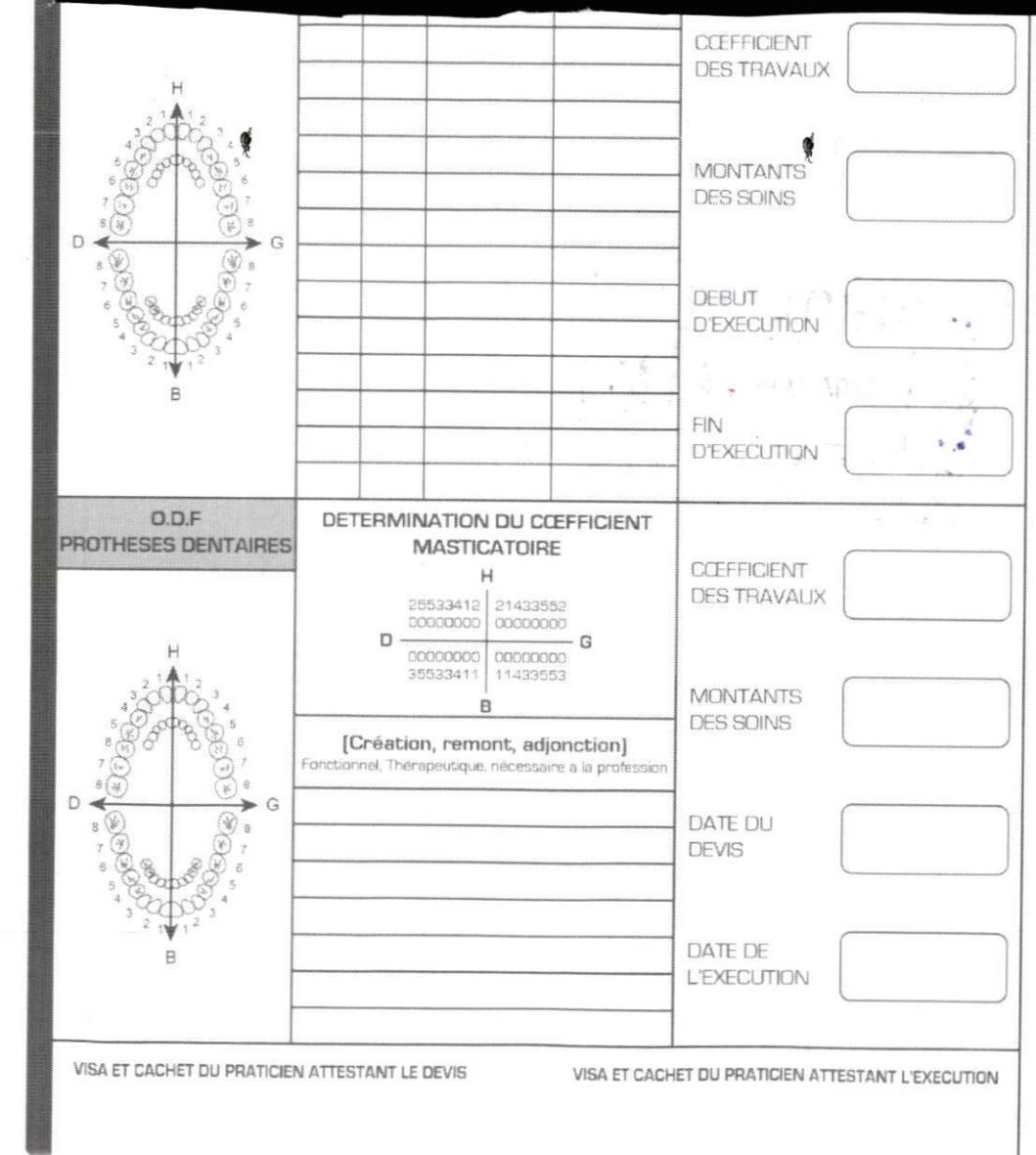
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



LOT 19266/FC6  
09/2022 PPC 74,80

LOT 19267/FC7  
09/2022 PPC 74,80

Dermato - Vénéréologue

Maladies de la Peau et du Cuir Chevelu  
Maladies Sexuellement Transmissibles

Cosmetologie - LASER

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Besançon (France)



طب التجميل - الليزر

خريجة كلية الطب ببزانسون (فرنسا)

Casablanca le, 11/6/2023

N = ABID Fatima

45,20 (S.L)  
- xyzell : 14,40

74,80 x 2 = 149,60

- vitamine : 2 le mat avant  
(S.L) le repas

- cicalfate : 2 fl. (S.L)

PHARMACIE DAKHLIA  
91, Avenue Dakhlia  
Hay El Inira Casablanca  
Tél : 05 22 50 10 82

Docteur ALLALI GOUFI Souad  
Dermato - Vénéréologue  
93, Bd. Al Massira Al Khadra  
Tél : 022.98.21.29 / 80 - Casablanca

151,00  
- veimoxal : 2 fl (S.L)  
269,60

93، شارع المسيرة الخضراء - إقامة السرور - الطابق الرابع (قرب محطة طوطال) - الهاتف : 05 22 98 21 29/80 - الدار البيضاء  
93,Bd. Al Massira Al Khadra - Résidence Sorour - 4<sup>ème</sup> étage (à Côté de la station Total) - Tél. : 05 22.98.21.29 / 80 - Casablanca

R.D.V. Jenki 02/07/

— a 12h

